Comment l'AMF a sauvé Lagardère et consorts

31/12/2009 à 15h46

Une enquête de chercheurs suisses vient à point pour montrer les graves insuffisances de l'enquête menée par l'Autorité des marchés financiers sur les délits d'initiés éventuels des cadres dirigeants d'EADS.

Nickel chrome ! Arnaud Lagardère et tous les dirigeants d'EADS sont donc sortis blanchis de l'enquête diligentée par EADS sur les soupçons de délits d'initiés après l'annonce des retards de mise au point de l'Airbus A 380, en 2006. Après trois ans et demi d'investigations, l'Autorité des Marchés financiers (AMF) a refusé de suivre l'un de ses propres enquêteurs, Antoine Coureault lequel estimait que sept dirigeants devaient être sanctionnés. Pourtant, La Tribune avait révélé que les dirigeants de l'entreprise ont été les destinataires d'un document interne les informant des retards dès le 6 mars, deux semaines avant le début des cessions massives d'actions par les cadres dirigeants ! La décision de l'AMF ne va pas conforter sa crédibilité. Pour trois raisons …

suite